

Janvier - Février 2011

■ Noël OBOTELA Rashidi

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La CENI en voie de fonctionner

Longtemps source de discorde entre la Majorité et l'Opposition, la CENI voit enfin l'étau se desserrer autour d'elle. En effet, par l'ordonnance N° 11/012 du 3 février 2011, le Président de la République a investi les sept membres du Bureau de la CENI. Pour mémoire, il s'agit de Jacques Djoli Eseng'Ekeli (Opposition), Carole Kabanga Ngoy (Opposition), Laurent Ndaye Nkondo Mulekelay (Opposition), Mathieu Mpita Pintho Tomadia (Majorité), Elyse Muhimuzi (Majorité), Flavien Misoni Mbayahe (Majorité) et le Pasteur Daniel Ngoy Mulunda (Majorité).

L'investiture étant ainsi faite, il ne reste plus qu'à procéder à la constitution du Bureau par la désignation de chaque membre à un poste déterminé. Le processus électoral bloqué depuis plusieurs semaines pourrait enfin s'enclencher.

En dépit de contestations, la révision de la constitution a vécu

L'initiative de la révision lancée par les députés Aubin Minaku et Christophe Lutundula a connu le démarrage du dernier acte, le 11 janvier 2011. La plénière de l'Assemblée Nationale a, ce jour là, approuvé la proposition de la révision par 334 voix pour sur 337 votants, une voix contre et 2 abstentions. Cette séance a

■ Historien. Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres.
E-mail : nobotela2005@yahoo.fr

été marquée par des incidents déplorables. Des députés ont envahi le podium, et une bousculade s'en est suivie. Les députés de l'Opposition ont dû quitter la salle sans participer au vote.

Le Sénat s'est prêté au même exercice, le 13 janvier 2011. La proposition a été adoptée par 71 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions. Les deux Chambres ayant ainsi balisé le chemin, l'acte ultime devait revenir au Congrès convoqué en date du 14 janvier 2011. Sur les 504 députés et Sénateurs présents au Congrès, 485 avaient voté pour, 8 avaient dit non et 11 avaient opté pour l'abstention. Il faut cependant retenir que cette révision a entraîné des modifications à 8 articles de la Constitution du 18 février 2006, à savoir les articles 71 (alinéa 1er), 110, 126, 149, 197, 198, 218 et 226.

Loin de s'avouer vaincue, la Nouvelle Société Civile Congolaise a lancé une autre campagne consistant à récolter 100.000 signatures en vue d'une nouvelle révision constitutionnelle pour un scrutin présidentiel à deux tours !

Malgré les éclaircies, l'insécurité causée par les FDLR persiste

Le bilan livré par le porte-parole de la MONUSCO, début Janvier 2011, a qualifié de réussite les opérations conjointes menées en 2010. Au Nord-Est, l'espace d'influence de la LRA a été considérablement réduit. Dans le Sud-Kivu, le calme a été observé en dépit de quelques exactions enregistrées.

Cette accalmie tranche avec les actes commis, dans la nuit du 23 au 2 janvier 2011, au Parc National des Virunga par les FDLR (Forces démocratiques de Libération du Rwanda). Cinq militaires des FARDC et Quatre gardes de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) ont été tués lors de l'attaque menée par les éléments des FDLR. Dans la région de Fizi, les civils font l'objet d'attaques des FDLR Il en est de même de Walikale et Masisi où les FDLR sévissent sans désemperer.

Relations Eglise – Etat : la CENCO fixe l'opinion

La prise de position exprimée, le 5 janvier dernier, par le Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya à propos de la révision constitutionnelle avait provoqué une réaction assez dure du Gouvernement. Les propos du Porte-Parole du Gouvernement avaient été diversement commentés par les médias. Le Comité permanent de la Conférence Episcopale Nationale du Congo a, dans un document publié en janvier estimé utile de fixer l'opinion sur le lien entre l'Eglise et l'Etat. Selon la CENCO, « le Cardinal et tout évêque, dans leurs diocèses respectifs, en vertu de leur fonction magistérielle inhérente à leur charge pastorale, ont le droit de se prononcer sur les obligations qui concernent les hommes unis en société, ainsi que sur les choses temporelles à organiser, selon

l'ordre établi par Dieu pour favoriser le bien commun, la cohésion sociale et la paix entre les hommes ».

L'ASADHO relance le front de la dénonciation

Au cours d'un point de presse tenu, le 1^{er} février 2011, l'ASADHO (Association Africaine des droits de l'Homme) a condamné l'intolérance politique enregistrée à l'approche des élections. Elle a relevé les intimidations, les arrestations dont sont victimes les acteurs politiques dits de l'opposition de la part du Gouvernement. Etant donné cette situation, l'ASADHO estime que le contexte socio-politique ne se prête guère à la tenue d'élections libres, démocratiques et transparentes tant souhaitées et la possibilité d'assurer à toutes les formations politiques les mêmes traitements.

Comme il fallait s'y attendre, la réaction du Gouvernement n'a pas tardé. Le Porte-parole du Gouvernement a fixé l'opinion sur la nature des faits évoqués par l'ASADHO. D'après lui, ceux-ci ne concernent nullement le Gouvernement, mais portent sur des affaires commerciales et de justice. Les propos tenus par le Président de l'ASADHO ont été simplement qualifiés d'un « tissu de mensonge ».

L'Angola nie avoir torturé ou tué des Congolais expulsés

Une délégation officielle angolaise en visite, le 29 janvier 2011, au poste frontalier de Kamako (Kasai Occidental), a démenti les accusations de torture et de tuerie commises sur les Congolais expulsés d'Angola depuis 2010. Selon cette délégation, la Police angolaise n'aurait pas fait subir aux Congolais des traitements déplorable et dégradants. Il faut rappeler que le nombre d'expulsés s'élèverait depuis 2010 à près de quarante mille personnes.

A Luanda, le Secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme, M. Antonio Bento Bembe, a affirmé, le 8 février 2011, la volonté du Gouvernement angolais à continuer à œuvrer pour la mise en place « des conditions nécessaires pour prévenir, garantir et vérifier l'application effective des droits de l'Homme.

Deux Evêques intronisés au Bas-Congo et au Katanga

La Ville de Matadi a accueilli, le 9 janvier 2011, son nouvel Evêque, Mgr Daniel Nlandu Mayi. La cérémonie s'est déroulée en présence du Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya et de plusieurs autorités nationales du Parlement et du Gouvernement. Agé de 57 ans, il devient ainsi le quatrième évêque de Matadi.

C'est sous la présidence du Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya que Mgr Jean-Pierre Tafunga a été intronisé, le 30 janvier 2011, en qualité d'Archevê-

que de Lubumbashi suite à la nomination faite, le 1^{er} décembre 2010, par le Saint-Père. A titre de rappel, Mgr Tafunga succède ainsi à l'Archevêque Floribert Songa Songa démissionnaire depuis 2008, pour des raisons de santé. Mgr Tafunga a été nommé le 31 mai 2008 Evêque coadjuteur avec droit de succession.

Prix du carburant à la pompe, en danger d'augmentation ?

Les automobilistes kinois ont été surpris, le 2 février 2011, de constater les fermetures intempestives de certaines stations d'essence. Les rumeurs persistantes laissent entendre que c'est en prélude à une imminente augmentation de prix des produits pétroliers. Comme d'habitude, les spéculateurs s'adonnent à cœur joie à la hausse de prix des denrées alimentaires avant même que le carburant n'augmente. Pendant ce temps, le Gouvernement négocie ferme avec les pétroliers depuis, le 3 février 2011. Comme une épée de Damoclès, la menace d'une hausse reste suspendue sur la tête du Gouvernement. La seule voie de sortie demeure d'offrir certaines facilités d'importation aux pétroliers.

Le danger porte sur les effets qu'aurait une telle hausse sur les denrées alimentaires ou sur les produits de consommation courante. Au cours du mois de janvier, les ménagères ont émis des plaintes quant à l'augmentation du prix du maïs.

Le défi de la Banque Centrale du Congo :
stabiliser le taux de change

La Banque Centrale du Congo (BCC) s'est engagée à stabiliser le cadre macro-économique en vue d'éviter la dépréciation de la monnaie nationale sur le marché des changes. Ainsi, le 10 janvier 2011, la BCC a injecté 25 millions de dollars américains dans ce marché. Une autre intervention de la BCC sur le marché a été enregistrée, le 14 janvier 2011. Le Gouvernement a été invité à resserrer les efforts en vue de contrôler les liquidités surtout au niveau du plan de trésorerie. Pour l'autorité monétaire, ce défi ne doit pas être relevé par la BCC seule mais avec le concours de l'Exécutif ayant la charge d'exécuter le budget national.

L'invitation de la BCC tombe à propos. En effet, le Gouvernement a réussi haut la main la deuxième revue du PEG (Programme Economique du Gouvernement) conclu en décembre 2009. En sa réunion de Washington, le 9 février 2011, le Conseil d'Administration du FMI a accordé un satisfecit à la RDC pour les efforts déployés en vue de la stabilisation du cadre macro-économique. A Kinshasa, le représentant résident du FMI a renchéri sur le même thème, le 10 février 2011, à savoir le contrôle rigoureux des dépenses par le Gouvernement.

AFRIQUE

L'AFRIQUE DU SUD a connu un moment de frayeur avec l'annonce des inquiétudes sur l'état de santé de Nelson Mandela. Après une hospitalisation de deux jours à la suite d'une infection respiratoire aigue, il a regagné son domicile, le 28 janvier 2011.

Les contestations populaires qui ont débuté en TUNISIE, le 17 décembre 2010, se sont répandues, comme une lame de fond, dans au moins 3 pays du Maghreb et dans le reste du monde arabe.

En EGYPTTE, la rue a eu raison d'Hosni Moubarak après dix huit jours de contestation. Sa démission a été annoncée, le 11 février 2011, par le canal de son Vice-Président. Le pouvoir a été confié au Conseil Supérieur de l'Armée Egyptienne.

En LYBIE, plusieurs villes, dont Benghazi, sont tombées aux mains des manifestants. Tripoli était encore contrôlée par les troupes fidèles au Colonel Kadhafi. Les affrontements ont fait plus d'une centaine de morts et des nombreux blessés.

A travers le monde, au nombre des pays touchés par les contestations populaires, il faut citer le Yemen, l'Iran, l'Irak et plusieurs autres Etats arabes.

Noël OBOTELA Rashidi